



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 27/10/2017

Reçu en préfecture le 27/10/2017

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 083-218300036-20171024-CM2017072-DE

Délibération N° 2017-072

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre octobre, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ,
Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Bertrand STELZ, Maylis COSTAMAGNO et
Fabien MICHEL.

Excusés : Nathalie FORESTIER représentée par Roland NARDELLI
Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE

Absentes : Laurence COLLADO et Virginie MICHEL

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 13

SERVICE « MEDECINE PREVENTIVE » DU CENTRE DE GESTION DU VAR : AVENANT N° 1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les services des collectivités et des établissements publics doivent disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion.

Il rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°2017-01 du 24 janvier 2017, la commune a choisi d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Var à compter du 1^{er} janvier 2017.

A cet effet, une convention d'adhésion au service « Médecine Préventive » du CDG83 a été signée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 13 juillet 2017, le Centre de Gestion du Var nous informe que lors de sa séance de Conseil d'Administration du 26 juin 2017, il a été décidé de modifier la tarification de ce service avec l'adoption d'un nouveau taux de cotisation.

Il présente à cet effet l'avenant n° 1 dans lequel il est précisé que la facturation à l'acte est supprimée et remplacée par un taux de cotisation de 0,35 % à compter du 1^{er} janvier 2018 et de 0,39 % à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 aux conventions 2016 et 2017 d'adhésion au service « Médecine Préventive » du CDG83,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget communal pour les exercices concernés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2017-072